

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT AU PLAN DE MANDAT 2008 - 2014

ANNEXES

OCTOBRE 2008

ANNEXES A LA CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT SUR LE PLAN DE MANDAT 2008-2014

1. Résultat de la consultation des membres du Conseil

2. Note d'alerte sur la crise du logement

3. Contributions :

(dans l'ordre chronologique de réception des documents)

- ❖ Union des comités d'intérêts locaux (UCIL)
- ❖ Chambre de Commerce et d'Industrie sur les enjeux économiques globaux et sur l'emploi dans les PME
- ❖ Maurice Bardel pour une métropole solidaire
- ❖ Maurice Abeille (Association Lyon Métro) sur la politique de déplacements
- ❖ Jacques Welker et Marie Claude Dreyer (les Ateliers de la Gouvernance) sur la méthode
- ❖ Pierre-Yves Tesse, contribution générale
- ❖ FRAPNA, environnement
- ❖ Jean-Paul Dumontier (Usine sans fin), urbanisme
- ❖ Pierre Frécon, métropole des savoirs - un angle économique

ANNEXE 1

CONSULTATION

DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DE LA CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT AU PLAN DE MANDAT 2008-201

1. Vous êtes membre du collège :

- Citoyen
- Vie associative
- Acteurs économiques - organisations socioprofessionnelles et syndicales
- Organismes publics
- Représentation territoriale des habitants
- Personnes qualifiées

2. Si vous deviez choisir une action concrète dont la réalisation par le Grand Lyon lors de ce nouveau mandat vous tient particulièrement à cœur, laquelle citeriez-vous en priorité ?

3. Selon vous, quel devrait être le fil conducteur qui donnerait sens aux différentes propositions d'actions stratégiques pour le futur plan de mandat ?

- Une métropole solidaire (mixité sociale...)
- Une métropole durable, en réponse au défi de la crise énergétique
- Une métropole compétitive, s'appuyant sur son tissu de PME
- Une métropole intégratrice (qui intègre chacun par le savoir, l'économie, le logement et la solidarité, l'accessibilité, la culture ...)
- Autre :

4. Vous devez prioriser les différentes propositions issues des travaux antérieurs du Conseil et discutés en séance plénière du 30 juin dernier

Vous disposez de 10 points à répartir comme vous le souhaitez sur les propositions que vous estimez essentielles (en activant le menu déroulant au début de chaque proposition). Vous avez différentes possibilités :

- soit répartir vos points sur plusieurs propositions (ex. 5 points sur la proposition x, 3 point sur la proposition y et 2 points sur la proposition z)
- soit attribuer l'ensemble de vos points à la proposition que vous souhaitez absolument voir retenue (ex. 10 points sur la proposition j)

4 a. Répartissez d'abord 10 points sur les 9 grands axes de propositions :

- Axe a. Faire face à l'aggravation du défi énergétique, et intégrer cette priorité dans les politiques

locales

- Axe b. Affirmer la solidarité entre les hommes en matière de logement : engager un plan pluriannuel pour faire face à la crise du logement soutenu par une politique foncière adaptée
- Axe c. Développer une politique foncière ambitieuse répondant aux enjeux en matière de logement, de transports, de préservation d'espaces naturels favorisant la biodiversité, ...
- Axe d. Mieux intégrer le développement économique dans une vision métropolitaine
- Axe e. Aller vers la ville durable
- Axe f. Créer les conditions d'une meilleure gouvernance de la métropole
- Axe g. Confirmer la dimension internationale de la métropole lyonnaise
- Axe h. Construire la métropole des savoirs

4 b. Répartissez ensuite 15 points sur les 33 propositions détaillées de chaque axe

Axe a. Faire face à l'aggravation du défi énergétique, et intégrer cette priorité dans les politiques locales

- 1) Accroître les capacités du réseau des transports en commun existant, poursuivre l'extension, renforcer l'intermodal...
- 2) Franchir une nouvelle étape pour les modes doux et les solutions innovantes (voiture partagée...)
- 3) Clarifier les priorités dans l'ensemble des projets de grandes infrastructures
- 4) Développer les incitations locales à l'habitat économe en énergie (neuf et ancien)
- 5) Être très attentif à la présence dans chaque quartier des commerces, services et équipements de proximité

Axe b. Affirmer la solidarité entre les hommes en matière de logement : engager un plan pluriannuel pour faire face à la crise du logement soutenu par une politique foncière adaptée

- 6) Affirmer une politique globale de l'habitat renforcée
- 7) Produire davantage de logements sociaux et très sociaux : vers un doublement de la production
- 8) Mobiliser le parc privé en favorisant son rôle social
- 9) Articuler production-gestion des logements et accompagnement social
- 10) Étendre les règles de mixité sociale à l'ensemble du territoire
- 11) Mettre en place, dans le respect des spécificités locales, des politiques d'agglomération qui favorisent l'accès de tous à la culture, au sport, et le brassage social...

Axe c. Développer une politique foncière ambitieuse répondant aux enjeux en matière de

logement, de transports, de préservation d'espaces naturels favorisant la biodiversité, ...

- 12) Rappeler les finalités d'une politique foncière plus ambitieuse : nombre de logements et localisation, foncier plus disponible et moins coûteux, mixité sociale et intergénérationnelle, densification autour des lignes de TC...
- 13) Réaliser en début de mandat une expertise sur les outils ou le panel d'outils les mieux à même à répondre à ces finalités : nouvelle structure métropolitaine disposant de ressources propres supplémentaires, partenariats entre acteurs publics, bailleurs sociaux et opérateurs privés, articulation Grand Lyon et autres collectivités publiques ...

Axe d. Mieux intégrer le développement économique dans une vision métropolitaine

- 14) Poursuivre les dynamiques métropolitaines en cours (pôles de compétitivité....) en les mettant davantage au service de la solidarité, du développement humain et de la cohésion sociale
- 15) Mettre davantage l'accent sur le rôle des PME, le levier « environnement »...
- 16) Renforcer le partenariat économique aux autres villes et territoires de la Région urbaine de Lyon et de la région Rhône-Alpes
- 17) Mobiliser davantage les acteurs économiques comme partenaires des autres politiques publiques
- 18) Promouvoir une nouvelle étape dans les relations université-recherche et milieux économiques : prendre appui sur le plan Campus...

Axe e. Aller vers la ville durable

- 19) Généraliser à l'ensemble de la ville existante la démarche d'éco-quartiers expérimentée sur certains quartiers neufs
- 20) Favoriser la mixité sociale en développant l'éducation à la citoyenneté
- 21) Conjuguer densité urbaine et qualité du cadre de vie. En particulier, associer densité urbaine et végétalisation plus systématique des quartiers (trame verte continue); pédagogie sur la densité
- 22) Développer la culture de la biodiversité dans la planification et les projets urbains
- 23) Équité sociale et environnement : question de la santé publique (bruit, pollution...) et des risques, repérage des inégalités sociales et territoriales face à ces risques
- 24) Développer la mobilité/ accessibilité pour tous

Axe f. Créer les conditions d'une meilleure gouvernance de la métropole

- 25) Mieux articuler entre elles les échelles d'intervention de chacune des collectivités : confirmer le rôle d'ensemblier du Grand Lyon

- 26) Renforcer les coopérations indispensables à l'échelle de la métropole dans les domaines d'intérêt métropolitain (déplacements, économie, culture, trame verte, requalification urbaine des vallées...)
- 27) Structurer à l'échelle de la RUL et de l'InterScot une véritable instance métropolitaine à l'exemple de certaines métropoles européennes

Axe g. Confirmer la dimension internationale de la métropole lyonnaise

–

- 28) Renouer avec l'humanisme lyonnais, en améliorant l'accueil des étrangers (étudiants, professionnels, immigrés)
- 29) Favoriser le rayonnement de la métropole en franchissant une nouvelle étape dans l'accueil des colloques et congrès au sein de grands équipements revalorisés (Eurexpo...)
- 30) Profiter de la présence à l'étranger d'acteurs locaux reconnus (de la culture, de la solidarité, sciences..) pour promouvoir les relations internationales
- 31) Mettre en valeur de l'université de Lyon, renforcée par une localisation prestigieuse de ses locaux centraux (cf. projet Hôtel Dieu)

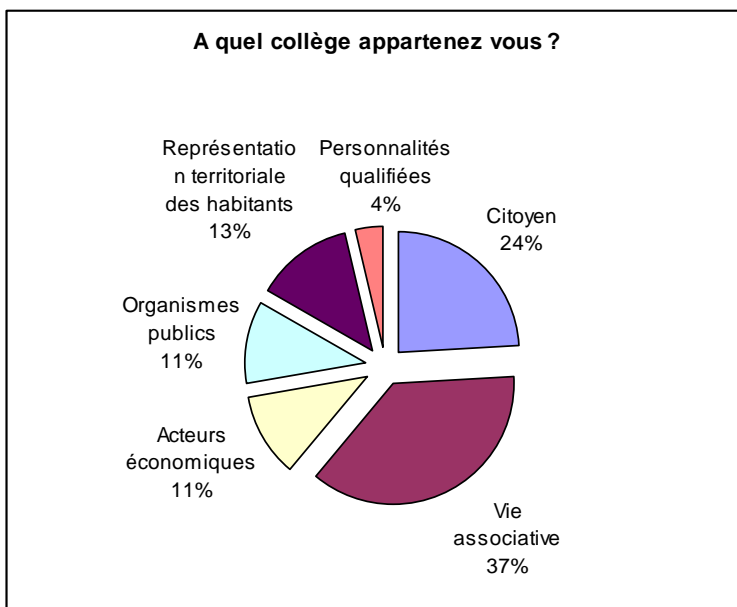
Axe h. Construire la métropole des savoirs

- 32) Organiser les savoirs présents dans la métropole, au profit de l'innovation
- 33) Faciliter l'accès aux savoirs au sens large (continuum de connaissances, savoir-faire, formation continue, ...)

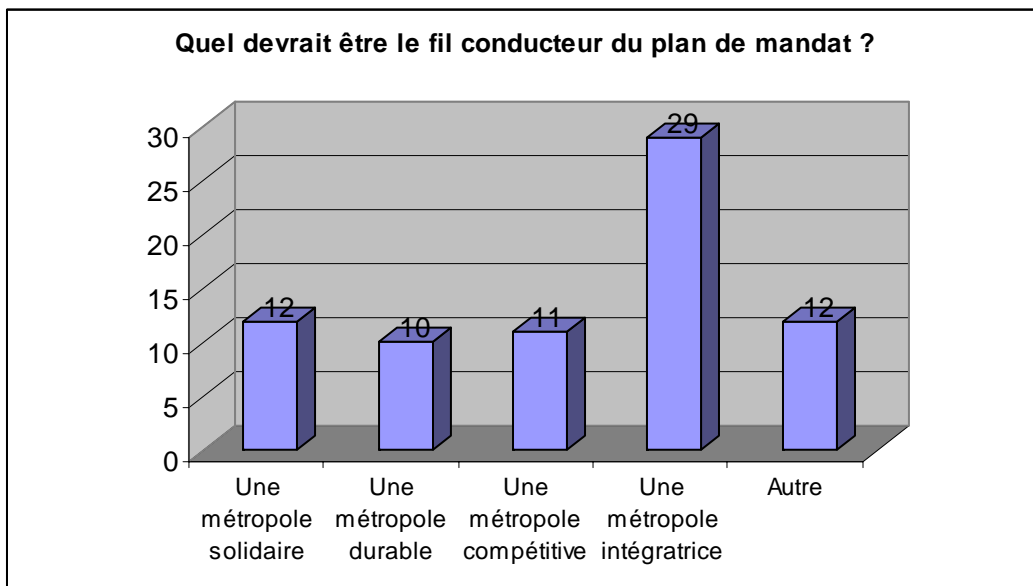
5. Le Grand Lyon s'est engagé dans le précédent mandat pour aller plus loin dans la participation citoyenne.

Quelle(s) proposition(s) souhaiteriez-vous que le Conseil de développement inscrive au plan de mandat, en matière de démocratie et de participation des habitants pour le prochain mandat ?

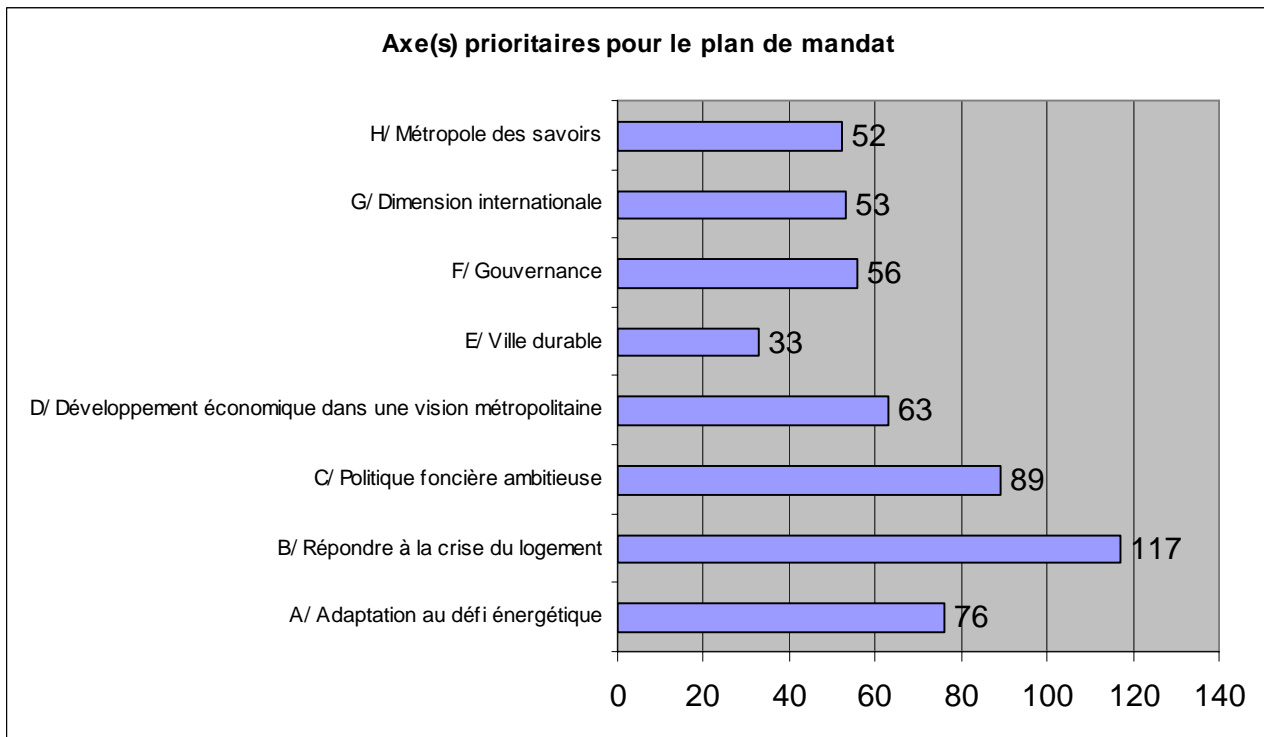
Les principaux résultats de l'enquête



54 membres répartis au sein des 6 collèges du Conseil de développement ont répondu au questionnaire sur le plan de mandat. A cela s'ajoute **la contribution de l'UCIL**, à laquelle 16 membres ont répondu.

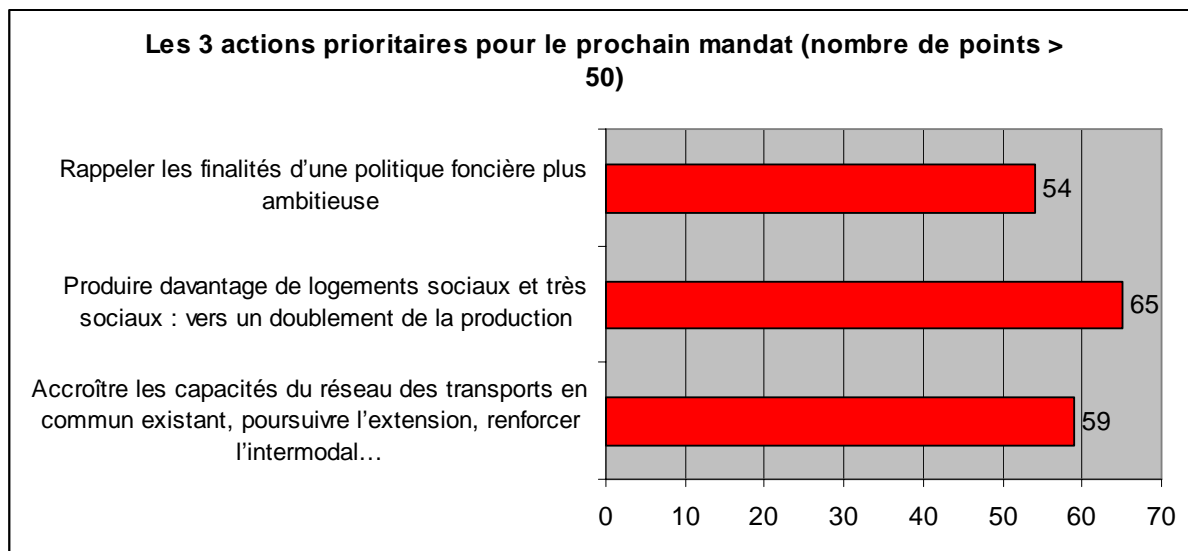


La **métropole intégratrice** est identifiée comme le fil conducteur du plan de mandat du Grand Lyon par 29 membres sur 54. Viennent ensuite la métropole solidaire et la métropole compétitive.



Les 3 axes d'action prioritaires identifiés par les membres du Conseil sont :

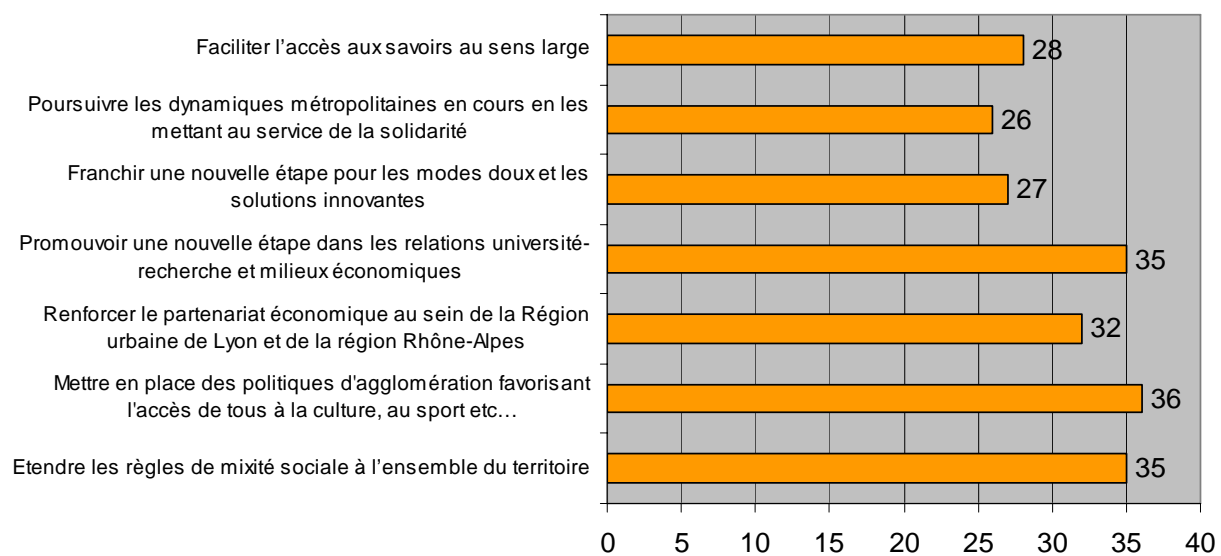
- 1) **Répondre à la crise du logement**
- 2) **Développer une politique foncière ambitieuse**
- 3) **Faire face à l'aggravation de la crise énergétique**



Les 3 actions prioritaires, plébiscitées le plus largement par les membres ayant répondu au questionnaire sont :

- **produire davantage de logements sociaux et très sociaux**
- **accroître les capacités du réseau de transports en commun existant et poursuivre son extension**
- **rappeler les finalités d'une politique foncière plus ambitieuse**

Actions prioritaires (50 > nombre de points > 25)



Propositions en matière de démocratie et de participation des habitants

- Poursuite de la démocratie locale et développement de la concertation sur tous les grands projets. lien indispensable à mettre en place entre le Conseil de Développement et les conseils de quartier
- La participation citoyenne ne peut être que le résultat d'une volonté des habitants. Réussir à intéresser les populations au devenir de leur agglo est déjà un défi. Réunissons nous et réunissons les grand lyonnais autour d'un grand projet pour le logement: tous les acteurs de la ville sont concernés. Chacun se mobilisera à la hauteur de ses ambitions pour lui-même, pour l'agglo ensuite. Tant que les questions de logement et de transports ne seront pas en voie sérieuse de règlement, on ne pourra approcher que des citoyens qui ont du temps et de l'énergie à perdre à discourir. La démocratie participative n'est pas un but en soi: donnons aux citoyens quelque chose de tangible sur quoi "travailler" et autour duquel se retrouver. Créons un projet novateur pour le logement à Lyon: organisons des colloques, rencontres, séminaires (que sais-je) populaires et gratuits pour que tous les Grands Lyonnais échangent leurs idées autour de ce thème... Bien sur, cela obligerait les politiques à tenir au courant la population de leurs avancées (s'il y en a) dans ce domaine. Mais tant que l'invention "démocratie participative" -comme d'ailleurs "développement durable" reste en l'état, elle n'est qu'un vain mot, un article démagogique que nombre de citoyens va finir par prendre pour tel. Stop à la démocratie participative - qui est un leurre pour les décideurs comme pour les citoyens lambda- passons à la concertation à une large échelle
- Améliorer la transparence et tenir mieux compte de l'avis des citoyens contribuables pour l'élaboration des politiques publiques et de ses coûts
- Lancer des débats délocalisés dans des quartiers avec des citoyens locaux sur les thèmes du Conseil de Développement
- Que l'envie d' intégrer une meilleure perception du fonctionnement du Grand Lyon de mieux en connaître les Acteurs et leurs actions complémentaires et croisées , " se taille" une place même très humble dans la vie de tous les jours. Que tout cela se conçoive peu à peu comme une " formation continue» qui permette de prendre efficacement place dans la civilisation du Durable.
- Tout projet doit être soumis à la consultation et au débat des habitants le plus en amont possible, avec toutes les informations d'orientation politique et technique nécessaires pour comprendre le sens du projet
- Formation envers les citoyens impliqués ou désireux de l'être. Conseil de quartier etc
- Que le Conseil de Développement soit consulté sur les thèmes que j'ai souligné ci-dessus
- Une action de communication sur les liens entre les exécutifs communaux et l'exécutif communautaire

- Accepter de payer le prix de la participation des habitants

Le GL a réalisé de très grands progrès dans le domaine de la participation, en particulier en l'incluant comme élément normal de tout projet d'aménagement à l'échelle de l'agglomération. Au-delà de cette voie d'autres seraient à reconnaître et à développer, hors projets, dans la perspective de relations habituelles et régulières entre les habitants et les décideurs et cela sous deux angles:

1/ Angle politique: les habitants, cherchant à nouer relation avec les décideurs s'adressent spontanément en premier lieu à leur commune. Il n'est pas évident que toutes les communes du GL s'engagent fermement dans le développement et l'affermissement de ces relations au-delà des informations à la cantonade, des contacts plus ou moins organisés entre personnes du même lieu ou des rapports que permet l'entregent des "bien placés". Le respect par le GL de l'autonomie des communes, en particulier dans ce domaine des relations avec les habitants, ne devrait pas empêcher un minimum d'incitation pour que se multiplient les pratiques de la concertation permanente et de la participation habituelle et organisée. Le plan de mandat pourrait contenir un programme progressif de développement de ce type de participation.

2/ Angle technique et financier: Construire une organisation de la participation n'est pas seulement, et surtout, dépenser des crédits en "communication" selon les critères définis par les communicants qui en bénéficient. Il y faut, sans doute, plus de patience, d'analyses et d'élaboration de processus et de procédures, donc du temps et du personnel. Ce n'est pas le lieu, ici, de tenter de détailler des éléments d'un programme qui, de toute façon, ne peut être que le résultat d'un travail collectif. On peut cependant noter quelques points:

Il existe des associations dont l'objectif est de développer la participation ne serait-ce que sous le mode revendicatif. Il faudrait organiser des échanges réguliers avec ces volontaires de l'échange pour bénéficier de leur expertise.

Le GL fait faire des enquêtes de satisfaction (politique de la ville, relogement...) Il serait intéressant qu'il en soit débattu avec des représentants de la société civile.

Les élus et leurs services techniques ne sont pas les seuls décideurs auxquels les habitants souhaitent s'adresser. S'il existe une commission, à laquelle participent des citoyens, qui traite des services publics en régie ou concédés, dans d'autres domaines le GL pourrait être un relais entre les habitants et ces autres décideurs, par exemple dans les transports ou le logement. Dans le cas du logement social le GL fait partie des conseils d'administration des organismes HLM ou même les préside; des échanges entre les locataires et les représentants du GL dans ces organismes serait une forme de participation intéressante.

Certains milieux, malgré tout, restent absents du débat public auquel participent les associations et autres membres de la société civile. Des démarches spécifiques sont à mettre en œuvre pour les atteindre et connaître leur point de vue.

Mais ces démarches, et d'autres à définir, ont un coût. Pour l'instant il semble que le GL n'ait pas de crédits spécifiques affectés au développement de la participation vue sous cet angle "technique"; en tout cas il ne subventionne pas les associations qui œuvrent en ce sens. Peut-être un rééquilibrage entre crédits à la communication et à la participation serait-il nécessaire.
- Développer la communication autour des démarches de concertation et de participation citoyenne, pour attirer un public large.

Utiliser pleinement les moyens de communication "modernes", notamment Internet, de façon à capter les gens qui ont des difficultés à venir aux réunions publiques et autres séances d'information (personnes en situation de handicap, mais horaires incompatibles...)
- La mobilisation inter-générationnelle et inter-disciplinaire / sectorielle

- Avoir une démocratie plus participative; exemples 1: suivi du PDU (comité consultatif de déplacements urbains; aucune réunion lors de la dernière mandature alors qu'il était prévu au PDU une réunion annuelle; exemple 2: les concertations du SYTRAL ne sont que des consultations; etc..
- La possibilité de faire approuver par un référendum populaire pour le plan de mandat élaboré
- Faire le maximum pour informer, associer, mobiliser le plus grand nombre de citoyens pour construire une agglomération solidaire, créatrice d'égalité dans tous les domaines, créatrice d'emplois, avec une prise en compte et une aide plus grande aux initiatives locales, tant économiques, artistiques, sociales, éducatives..
- Du concret et du palpable: comment éviter le baratin, les discussions pour rien?
- Mieux "connecter" les débats et les thèmes de travaux de la Communauté Urbaine avec les chantiers du Conseil de Développement d'agglomération.
"Connecter" veut dire travailler ensemble sur les sujets prioritaires, concernant tous les grands thèmes, du vivre ensemble au transport, du logement à l'économie, culture, etc. Regrouper les responsables des services Etudes et Projets de la Communauté Urbaine, de la CCIL, du Patronat, de la Région, de la Préfecture, en une instance de concertation capable d'échanger sur leur programme de travail et pouvoir engager leur moyens sur des thèmes d'intérêt commun.
- Confirmer la place du Conseil de Développement dans le processus de démocratie citoyenne
- L'attribution d'un budget propre à chaque conseil de quartier (modèle de porto allegre)
Développer une concert' action et cesser de pratiquer l'information participative : SI par référendum local les habitants ont les moyens de stopper ou développer un projet, nous atteindrons la VRAIE démocratie participative....
- Un référendum d'initiative populaire à l'échelle de l'agglomération
- Toutes actions renforçant les liens de solidarité intercommunale.
- Partage des contraintes (Est/Ouest), des équipements et des moyens.
A l'instar de la TPU développer un meilleur partage des taxations TH/TF
Réflexion permettant d'impliquer les citoyens dans les aspects financiers autant que sociétaux.
- Valorisation de la société civile avec délégations de service public et convention pluriannuelle.
- démocratie sanitaire
- Recenser les membres du Conseil de Développement par arrondissement pour Lyon et par communes du Grand Lyon pour que ceux ci interviennent dans les Conseils d'arrondissement ou municipaux pour un "dialogue" constructif.
- Mieux prendre en considération les associations d'habitants (plutôt que la participation individuelle moins représentative) = équilibrer au mieux la participation des habitants

- Consultation régulière des organisations et associations sur les grands projets d'agglomération
 Organisation de débats publics
 Utilisation du site pour permettre l'expression des habitants
- Observateurs de la vie quotidienne des quartiers pourraient noter le comportement des personnes face au cadre de vie (Hygiène, déplacements....) et faire prendre conscience des économies qui pourraient avoir lieu si chacun avait une attitude responsable...
- Réaliser des enquêtes (sondages, questionnaires, etc...) auprès de la population sur des thèmes précis.
 Organiser le suivi des propositions issues du Conseil de Développement par les acteurs concernés. (propositions retenues, propositions non retenues, calendrier, financement...)
- Mettre sur les places publiques un lieu d'accueil, d'information, de rencontres, d'échanges et de propositions afin que le citoyen devienne un acteur responsable du développement.
- Lors de ce nouveau plan de mandat j'aimerais que le conseil de Développement demande à nos élus de revoir à la hausse les places de stationnement à la prochaine révision du POS. Il faut bien se rendre à l'évidence et ne plus être hypocrite. Il n'y a pas assez de places de stationnements c'est même devenu un problème national. Il faut dire que le Conseil de Développement fasse prévaloir le bon sens dans ce domaine.
- Que les élus parlent davantage du Conseil de Développement.
 Ceci afin:
 - côté citoyens: d'accroître sa légitimation, car ceux-ci ne voient pas toujours en quoi le Conseil de Développement peut éclairer les élus sur des points complexes et/ou transverses.
 - côté élus: de les conforter dans l'utilisation des recommandations et des éclairages du Conseil de Développement, pour décider en meilleure connaissance et naturellement en toute indépendance et en toute responsabilité.
- La "démocratie participative" doit permettre au citoyen d'acquérir le sentiment qu'il peut influencer, voir maîtriser son futur sur ses lieux de vie
 Mais pour cela la "démocratie participative" ne doit pas se cantonner à la seule "proximité" comme ce fut le cas dans le conseil de quartier auquel j'ai participé.
 La "démocratie participative" semble trop utilisée pour faire croire aux citoyens qu'ils interviennent ainsi dans les processus de décision. Toujours fort de mon expérience de conseil de quartier j'ai pu constater que chaque fois que nous avons été consultés, je devrai d'ailleurs plutôt dire informés, les décisions et orientations de fond étaient prises et irréversibles. La "démocratie participative" ne gagne rien à ne laisser finalement aux citoyens que le choix de la couleur des lampadaires!
 Je pense qu'une articulation, voir intégration, entre travaux des conseils de quartiers et ceux du conseil de développement devrait être recherchée.
- Mettre en place une relation directe et effective avec le Sytral
- Tout pouvoir doit avoir une légitimité. Pour qu'il puisse s'exercer avec efficacité, il doit être accepté par le peuple. Cela ne peut se faire que si, celui ci élit au suffrage universel directe, les membres du Grand Lyon. Je propose donc que le Conseil de Développement puisse faire une étude pour une nouvelle gouvernance du Grand Lyon par les citoyens eux-mêmes.

- Proposition pour plus de participation des habitants.
Qu'il y ait une prise de contact et une information directe de chaque Conseil Municipal du Grand Lyon avec une présentation du CD, de ses objectifs, de son travail lors d'une séance de ces Conseils municipaux. Que ceci soit repris dans le journal de chaque municipalité de telle sorte que la population soit mieux informée. Qu'on incite ces municipalités à créer ou à développer des comités de quartiers. Qu'elles soient sensibilisées aux problèmes de la participation des citoyens, à la nécessité du dialogue et de la prise en compte des avis de la population
- Etablir un relais avec les comités de quartiers de chaque arrondissement et les différentes instances et structures participatives déjà existantes afin de mutualiser les travaux, les réflexions et les propositions.
- Selon moi, le Conseil de développement lui-même est un bon outil de démocratie participative. Il pourrait être intéressant dès lors de s'interroger sur :
 - 1/ La notoriété actuelle du Conseil auprès de la population
 - 2/ Des façons d'améliorer (s'il y en a besoin) la communication de son action auprès de la population (à moindre coût, bien sûr !)
- Etablir un bench-mark des démarches de gouvernance territoriale en analysant leurs différentes mises en oeuvre dans des métropoles partenaires: Stuttgart, Barcelone, Milan, Turin et Genève.
- Faire participer et accompagner des " citoyens engagés", dans les exercices de prospective territoriale pour développer un sentiment d'appartenance et une ambition collective métropolitains.
- Reconnaître l'utilité sociale des associations impliquées dans tous les commissions et réunions de travail mis en place par les institutions dans le domaine du logement , des transports et de manière plus général dans la gestion des services publics en soutenant le fonctionnement matériel, la formation et le recrutement de manière à rendre effective la capacité de participation à l'élaboration des politiques publiques.
- Sans cette aide, la participation aux différentes instances devient une charge susceptible de mettre en danger l'action associative elle-même
- Installer dans chaque quartier une balise informatique / sorte de container mobile branché sur le site du conseil de développement pour tenir informé au continu les citoyens et leur permettre de réagir.